

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 26 MARS 2024

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

Présents :

Luc BOUARD, Michelle GRELLIER, Isabelle CAMAND, Angélique PASQUEREAU, Yannick DAVID, Christine RAMBAUD-BOSSARD, Cécile DREURE, David BÉLY, Christine RAMPILLON, Marie-Claude MOREAU, Manuel GUIBERT, Jacky GODARD, Pascal THIBAUT, Thierry GANACHAUD, Laurence BEAUPEU, Anne AUBIN-SICARD, Malik ABDALLAH, Sylvie DURAND, Nathalie GOSSELIN, Frédérique PÉPIN, Maximilien SCHNEL, Françoise RAYNAUD, Pierre LEFEBVRE, Patrick DURAND, Jacques BESSEAU, Philippe PORTÉ, Dominique BOISSEAU-RAPITEAU, Guy BATIOT, Martine CHANTECAILLE, Florence LEMAIRE, Nicolas HÉLARY, Annabelle PILLENIÈRE, Alexandra GABORIAU, Laurent FAVREAU, Pierre CASSARD.

Pouvoirs :

- Patrice GABORIT	pouvoir à Isabelle CAMAND (<i>en fin de séance</i>)
- François GILET	pouvoir à Pierre LEFEBVRE
- Angie LEBOEUF	pouvoir à Michèle GRELLIER
- Gisèle SEWERYN	pouvoir à Jacky GODARD
- Christophe HERMOUET	pouvoir à Thierry GANACHAUD
- Bernard QUENAULT	pouvoir à Philippe PORTÉ
- Sébastien ALLAIN	pouvoir à Françoise RAYNAUD
- Sophie MONTALÉTANG	pouvoir à Malik ABDALLAH
- Patricia LEJEUNE	pouvoir à Patrick DURAND
- Stéphane IBARRA	pouvoir à Florence LEMAIRE

Excusée : Cécile DREURE

Monsieur le Président propose la désignation de Monsieur Patrice GABORIT en qualité de secrétaire de séance. Il appelle aux remarques concernant le procès-verbal du 8 février 2024. Ce document est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président débute l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Modification des redevances aéroportuaires

Yannick DAVID : L'aérodrome des Ajoncs constitue un équipement économique structurant de La Roche-sur-Yon Agglomération et du département de la Vendée. Dédiée principalement à l'aviation d'affaires et à l'aviation de loisirs, la plateforme aéroportuaire connaît un développement constant et demeure un outil de développement.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de modifier le montant des redevances

Florence LEMAIRE : « J'étais déjà intervenue l'année dernière sur une délibération semblable, et j'avais prononcé un mot qui avait suscité un grand émoi dans cette assemblée, celui de « la prime au vice ». Je vais donc m'en expliquer cette année puisque j'en ai l'occasion. Selon la religion catholique, les vices sont les habitudes perverses qui obscurcissent la conscience et inclinent au mal. Effectivement, je comprends que cela puisse être objet de débat si on l'entend dans ce sens. En revanche, le sens de l'utilisation de ce terme pour moi, et celui que lui donne Caroline Néron, directrice générale du mouvement Impact France, est que « l'enjeu est de remplacer la prime au vice par la prime à la vertu ». Dans le cadre de l'économie, on entend en effet que la « prime au vice » est le prix le plus bas, et la prime à ne pas réinvestir sur des enjeux d'avenir. Nous voterons donc contre cette délibération, comme l'année dernière, puisqu'elle minore le principe de pollueur-payeur. »

Yannick DAVID : « Je ne comprends pas bien votre réponse, puisqu'on vous demande ici de voter des augmentations de tarifications qui visent justement à restreindre ce principe. Je comprendrais s'il s'agissait de diminution, mais ce sont des augmentations. »

Florence LEMAIRE : « J'ai bien compris. Cependant, il n'est pas indiqué dans l'exposé des motifs que ces hausses visent à restreindre une activité. D'ailleurs, elles sont tout de même plus modérées et moins conséquentes que celles préconisées par les indices pour rester attractifs. »

Yannick DAVID : « Non, pas du tout. Nous sommes même légèrement au-dessus des préconisations, et cela nous permet encore de rester très compétitifs. »

Nicolas HÉLARY : « Il n'y a pas que la question de la hausse des tarifs. Il y a aussi et surtout l'aide au lancement, disant que tout nouvel aéronef ou toute nouvelle compagnie qui arriverait sur l'aérodrome des Ajoncs se verrait bénéficier d'un rabais. Cela signifie donc que nous sommes sur une multiplication de l'activité aéroportuaire d'affaires, alors même que c'est le mode de transport le plus polluant. »

Yannick DAVID : « Ce n'est pas vrai. L'avion n'est pas le mode de transport le plus polluant. Le plus polluant est le supertanker. »

Nicolas HÉLARY : « Il y a tout de même assez peu de particuliers qui voyagent en supertanker ! »

Yannick DAVID : « Quoi qu'il en soit, nous assumons parfaitement cette décision. Nous voulons faire de l'aéroport des Ajoncs un spot d'aviation d'affaire, et nous encourageons effectivement le développement de cette activité. »

Question adoptée à la majorité par 39 voix pour.

5 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

2. Contrat territorial de l'artisanat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire - Programme d'actions 2024-2026

Yannick DAVID : L'Agglomération a sur son territoire 2 139 établissements artisanaux au 31/12/2022 (+9 % par rapport à 2021) soit une représentativité de 11,5 % à l'échelle du Département. En 2022, 447 apprentis ont réalisé leur apprentissage dans une entreprise de l'Agglomération.

Dans le cadre du développement de son territoire, La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite accroître le développement de l'artisanat et sa capacité de formation en alternance. Pour ce faire, une collaboration est engagée avec la Chambre de métiers et de l'artisanat Pays de la Loire et La Roche-sur-Yon Agglomération. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de ce partenariat.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

3. Construction de la station d'épuration communautaire de La Roche-sur-Yon - Marché public global de performance portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance - Autorisation de signature du marché

Monsieur le Président : « J'aimerais dire quelques mots sur cette délibération avant de laisser la parole à Madame AUBIN-SICARD. Par ce projet de station d'épuration à l'échelle communautaire, nous avons

voulu mettre en place une station exemplaire à tous points de vue ? rejets, capacité de production d'énergie, traitement et filtrage des déchets, et même l'aspect pédagogique. Cette station a effectivement pour but de présenter le cycle de l'eau à l'ensemble de la population Agglo-yonnaise qui ne cesse d'augmenter. D'ailleurs, nous avons demandé aux entreprises qui se sont portées candidates à ce marché, non pas de traiter une station pour 100 000 Agglo-yonnais, mais bien pour les 150 000 habitants de l'avenir. L'idée est donc de pouvoir étendre cette station dans le futur, et de pouvoir répondre à toutes les exigences d'accroissement de la population, et ce, sans en supporter les coûts dès le début.

C'est un beau projet, qui est et qui risque de rester longtemps le projet le plus coûteux de l'agglomération yonnaise. Nous sommes persuadés que l'Agglomération avait absolument besoin d'un projet de cette taille, pas seulement pour répondre aux exigences d'un remplacement de station devenue obsolète depuis plusieurs décennies, mais pour prendre en main notre propre destinée concernant le traitement des eaux usées de notre Agglomération. »

Anne AUBIN-SICARD : « L'adoption de cette délibération est effectivement un moment très important. Comme vous le savez, La Roche-sur-Yon Agglomération a adopté un nouveau Schéma directeur d'assainissement des eaux usées (SDA EU) au début de l'année 2020. Dans ce cadre, des stations d'épuration ont été jugées « prioritaires » et des travaux sont nécessaires compte tenu de leur état actuel et des besoins à court terme de capacité de traitement supplémentaire. La station d'épuration de Moulin-Grimaud à La Roche-Sur-Yon (station vieillissante en limite de capacité) et la station d'épuration de La Michelière à Moulleron-le-Captif (station en surcharge) sont concernées.

Dans ce contexte, et au vu des enjeux de l'opération, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été notifié le 25 janvier 2022 au groupement composé des sociétés LT Archi et du Cabinet Merlin. Le Cabinet Merlin est le mandataire du groupement qui assiste La Roche-sur-Yon Agglomération dans le cadre de la conception, de la réalisation et de l'exploitation-maintenance de la nouvelle station d'épuration de La Roche-sur-Yon. Ce marché permet d'accompagner le maître d'ouvrage jusqu'à la période d'exploitation de la nouvelle station d'épuration.

Au regard des spécificités du projet, l'Agglomération a souhaité constituer pour l'attribution du marché public global de performance relatif à la conception, réalisation et exploitation-maintenance de la station d'épuration à La Roche-sur-Yon une Commission d'appel d'offres « ad hoc », spécialement désignée pour cette opération par délibération n° 12 du Conseil d'agglomération du 9 février 2023. Il est donc proposé au Conseil :

- de prendre acte de l'attribution du marché global de performance portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance de la station d'épuration communautaire par la commission d'appel d'offres ad hoc le 13 mars 2024 pour un montant de 100 922 060,01 euros H.T., soit 121 106 472,01 euros T.T.C. au groupement Degremont France ;
- de prendre acte du versement d'une prime de 350 000 euros H.T. aux soumissionnaires conformément à l'article L du règlement de consultation ;
- d'autoriser la signature du marché.

Enfin, je remercie les services de l'Agglomération qui nous ont accompagnés de manière particulièrement approfondie et efficace tout au long de ce projet, ainsi que le Président de l'Agglomération qui m'a fait confiance pour porter ce dossier avec mes collègues. Je remercie également le cabinet Merlin et son groupement, qui nous ont accompagnés depuis deux ans de manière efficace. »

Nicolas HÉLARY : « J'aimerais tout d'abord revenir sur les propos préliminaires de Monsieur le Président. Effectivement, il était plus que temps de faire cette infrastructure, et il aura fallu bien des pollutions et des débordements de l'ancienne station pour que ce chantier soit finalement lancé. Je rappelle également que ce chantier était déjà en réflexion en 2014 et qu'il était très largement avancé. Les choses auraient donc dû être faites bien en avant, ce qui nous aurait évité certaines déconvenues et certaines pollutions. Cela étant, nous ne reviendrons pas sur tous les débats que nous avons déjà eus concernant cette conception.

Ce marché est donc prévu avec une conception et une réalisation de l'infrastructure, puis avec une exploitation par le même exploitant, de sorte à limiter les problématiques liées au nombre d'intervenants. Or, si le fait de prendre une même entreprise pour la conception et la réalisation est tout à fait juste, je pense cependant que nous aurions gagné à ne pas nous enfermer une nouvelle fois dans une logique

de délégation de service public (DSP). D'ailleurs, je reste persuadé qu'il y aura sans doute de nouveaux investissements à faire lorsque nous arriverons à la fin de l'exploitation, ce qui nous mettra alors dans l'entonnoir et nous empêchera encore de sortir d'une DSP. Ce n'est pas un dogme de ma part à l'égard des DSP, car elles ne sont pas forcément négatives en termes de transport par exemple. En revanche, le fait de passer en système de régie pour l'eau et le traitement de l'eau, potable ou usée, présente un vrai intérêt. Premièrement, cela nous permet de maîtriser la ressource vitale qui est celle de l'eau, et de regarder concrètement ce qui est fait, et que la puissance publique puisse contrôler tout ce qu'il se passe à ce sujet. Deuxièmement, la régie revient moins cher de manière systématique, et permet de réaliser des investissements plus importants. De même, les possibilités d'amortissements sont beaucoup plus importantes pour les collectivités que pour un délégataire, puisque celui recherchera à amortir ce type d'équipement dans un délai plus court. Par conséquent, ce marché nous met dans un système d'entonnoir, et de nouveau dans une logique de renouvellement de DSP, alors qu'il faut justement en sortir pour les deux intérêts que je viens de citer.

D'autre part, vous nous aviez annoncé un montant de 80 et 90 millions d'euros il y a un an pour la réalisation de cette station, et nous dépassons aujourd'hui ce budget de 11 millions d'euros. Ce n'est peut-être que 12 % du marché, mais cette somme permet tout de même de réaliser beaucoup de choses. Vous avez donc une nouvelle fois annoncé des budgets, que vous exposez ensuite, alors que le premier coup de pelle n'est même pas encore donné. Je crains donc le pire pour la suite en termes de dérapage budgétaire. »

Guy BATIOU : « Je ne reviendrai pas sur tous les éléments techniques et financiers, ni sur tous les échanges que nous avons eus en commission. J'ai accepté de participer à cette CAO car la réalisation d'une station d'épuration est un dossier incontournable pour l'écologiste que je suis. Il était donc intéressant d'y participer pour voir la complexité de ce dossier et tout son suivi. D'ailleurs, je tiens à remercier l'ensemble de cette commission, et particulièrement les services (conseillers juridiques et cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage), qui ont été très pédagogiques et aidants, et qui ont permis un questionnement approfondi des offres. J'avais demandé à avoir la liberté de parole, et je l'ai eue, et je ne me suis pas privé de poser toutes les questions que j'avais à poser. Donc merci à tous car nous avons appris énormément de choses sur ces dossiers techniques.

Je souhaiterais revenir sur la concertation conçue pour cette opération, qui démontre que l'information est possible quand on y met la volonté et le temps. De plus, cela permet obtenir des réponses à un grand nombre de questions souvent conflictuelles – mises à part les questions de choix politiques et techniques. Je conçois que c'est une démarche exigeante, mais la vie démocratique est à ce prix. À ce titre, je salue l'importance de la mise en place du comité de suivi, car avoir des engagements, c'est bien, mais les contrôler ensuite est extrêmement important dans ce type de concertation. D'ailleurs, un certain nombre de dossiers du territoire mériterait la même attention.

J'aimerais également faire trois petites remarques. Tout d'abord, je pense qu'il aurait été utile de faire une présentation publique en amont des choix opérés en 2021 et 2022 (méthanisation, valorisation thermique, marché global de performance). En effet, il aurait été très utile de partager ces explications avec un public plus large, pour que tous ces éléments soient posés avant la discussion que nous avons eue. D'autre part, je rappelle aussi que nous avons eu une réunion très difficile avec les riverains, durant laquelle nous avons tous, associations, élus et services, tenter d'expliquer les enjeux de cet équipement sans prise de position partisane. À ce propos, Monsieur le Président, je regrette que vous ayez donné certaines réponses aux riverains à la fin de la réunion. Nous aurions pu attendre la réunion suivante, d'autant que la question des riverains était légitime et qu'ils n'étaient pas les seuls concernés. Il fallait donc laisser du temps au temps et concerter avec d'autres personnes avant de répondre. Enfin, l'étude de ce dossier a été très longue, et nous avons passé beaucoup de temps sur les éléments techniques et financiers qui ont conduit à nous interroger sur les éléments chimiques et physiques qui seront traités – ainsi que sur les méthodes de traitements. À ce propos, je ne peux que relayer l'alerte de nombreuses associations et chercheurs concernant les polluants déversés dans nos stations. Certains sont issus de nos consommations personnelles, de l'agriculture, de l'industrie, et sont composés de PFAS (per et polyfluoroalkylées) de PFOS (acide perfluorooctanesulfonique) ou encore de PFOA (acide perfluorooctanoïque) que l'on retrouve dans les produits cosmétiques et dans certains produits industriels. Ils sont extrêmement nocifs, et même qualifiés de polluants éternels par les scientifiques. Nous les retrouvons donc dans nos stations d'épuration et ils engagent l'avenir même de la santé publique. Or, tout cela dépasse la technique en matière de traitement, ce qui signifie qu'on atteint les limites de ce que peut faire une station d'épuration. Quand on pense tout simplement aux volumes de l'Yon en aval, qui est assuré par ce qui sort de la station d'épuration à 75 % à certaines périodes de l'année, nous ne pouvons que mesurer les enjeux d'un traitement efficace – mais comme je viens de le

dire, nous sommes à la limite de ces traitements. Par conséquent, nous avons encore beaucoup de choses à faire sur le plan politique pour faire évoluer les lois et les processus industriels.

Concernant le choix du délégataire, j'avoue avoir été assez convaincu par ce que j'ai entendu, sachant qu'il est extrêmement difficile de se faire une idée sur ce genre de marché. D'autre part, et même si j'entends très bien les critiques sur le marché global de performance, je sais qu'il faudra être attentif car je ne présage en rien de ce qui pourra se passer. Quoi qu'il en soit, et d'après ce qu'on en a vu et entendu, j'ai voté favorablement à ce projet, comme l'ensemble de la commission. »

Anne AUBIN-SICARD : « Merci pour ces interventions. Avant de répondre, j'aimerais que Monsieur HÉLARY nous dise ce qui a été fait pour cette station avant 2014. »

Nicolas HÉLARY : « Des études avaient déjà été lancées, mais vous les avez ensuite abandonnées lorsque vous êtes arrivés au pouvoir. »

Anne AUBIN-SICARD : « Je vais vous donner une référence exacte, puisque toutes ces délibérations sont publiques et qu'elles passent toutes en Conseil d'agglomération. La première délibération qui a été adoptée sur ce sujet date d'octobre 2015. Il s'agissait du lancement d'une étude pour un assistant à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation du Schéma directeur assainissement. »

Nicolas HÉLARY : « Mais les services avaient travaillé bien avant sur ce sujet ! »

Anne AUBIN-SICARD : « Je suis désolée mais le lancement de l'AMO a été fait en octobre 2015, et Monsieur BOUARD a été élu en mars 2014. Nous ne pouvions donc pas faire mieux, d'autant que nous n'aurions pas pu élaborer ce projet ni demander de subventions de l'agence de l'eau sans ce schéma directeur. Il s'agissait donc d'une étape préalable obligatoire, et je crois qu'il fallait s'en prendre à la majorité précédente pour qu'elle lance les démarches bien plus tôt si vous souhaitiez vraiment que les choses se fassent avant. Le temps est en effet très long pour réaliser un équipement de cette envergure, mais il y a des étapes incontournables à respecter.

Par ailleurs, je rappelle que nous avons eu tout un débat en septembre 2020 pour décider de choisir le marché public global de performance pour cet équipement. À l'époque, vous nous aviez dit que nous étions en début de mandat, que nous allions trop vite, et qu'il fallait prendre du temps pour définir la bonne formule. Or, nous n'en serions pas là aujourd'hui si nous vous avions écouté.

S'agissant du projet, nous nous engageons effectivement sur une construction, puis sur une exploitation pendant six ans, puisque l'intérêt d'un marché global public de performance permet d'une part une procédure négociée, et d'autre part une optimisation des offres à la fois sur le plan technique et financier. Nous n'aurions donc pas pu négocier de cette manière le montant financier de cette opération si nous n'avions pas fait ce choix. D'autre part, l'intérêt du système nous a aussi permis de demander au constructeur qu'il s'engage sur des objectifs de performance. Il y aura donc un système de malus et de pénalités qui se mettra en place s'il n'atteint pas les objectifs sur lesquels il s'est engagé. Enfin, tout sera remis en question aux termes des six ans, puisque nous aurons une étude obligatoire à réaliser sur les différents modes de gestion possibles pour la suite. Nous verrons alors s'il s'agira de mettre en place une régie ou d'une DSP en fonction des résultats de cette étude.

Concernant l'aspect financier, le montant estimatif approximatif du marché était d'un peu plus de 97 millions d'euros lorsque nous avons lancé la consultation en 2022. Si l'on actualise ce montant au vu de l'inflation, nous serions aujourd'hui à 109 millions d'euros H.T. Or, le montant de l'offre finale est « seulement » de 101 millions d'euros, soit bien en-deçà de l'estimation actualisée du marché. De la même façon, le montant de la construction était de 82 millions d'euros en 2022, et nous sommes ici à une valeur de 80 millions d'euros.

Comme cela a été dit, nous allons effectivement constituer un Comité de suivi pour suivre la construction, puis l'exploitation de la station, puisqu'il est important d'avoir un *continuum* en termes de concertation. Nous aurons d'ailleurs trois temps importants dans les prochaines semaines. Tout d'abord, nous reviendrons vers les élus pour que le lauréat puisse présenter le projet dans son détail. D'autre part, nous reviendrons aussi vers les riverains pour leur présenter ce projet de la même manière. Enfin, nous organiserons également une grande réunion publique sous le même format que celui de la commission nationale du débat public que nous avons déjà retenu. Nous nous devons en effet de rendre un résultat détaillé aux personnes qui participeront à ces échanges. »

Laurent FAVREAU : « Merci pour ces vérités que Madame AUBIN-SICARD vient de rappeler, car nous entendons des choses assez désagréables alors que le travail est fait correctement. Donc bravo à vous et à tous les collègues qui ont participé à ces travaux, car il faut effectivement beaucoup de temps et beaucoup d'échanges pour réaliser un tel équipement pour l'avenir de notre Agglomération. À cela s'ajoute également la volonté pédagogique qui a été mise dans ce projet pour expliquer la gestion de nos déchets et de nos assainissements. Il s'agit donc d'un projet porteur et innovant, comme Monsieur le Président l'avait voulu, et le cahier des charges qui a été mis en place ne peut que me ravir. Vous pourrez donc compter sur moi pour vous accompagner dans le suivi de ce dossier, et je tiens une nouvelle fois à vous féliciter pour votre engagement et votre résultat. »

Nicolas HÉLARY : « Madame AUBIN-SICARD dit que vous déterminerez au bout de six ans si nous sortirons ou pas de cette DSP, mais il se trouve que nous repartons systématiquement sur une DSP. Je ne crois donc pas en ce discours, mais l'avenir nous le dira. Peut-être aussi que les changements de majorité nous permettront d'avoir une volonté politique un peu plus affirmée en 2026 concernant la gestion de l'eau en régie. Quant à l'inflation, cette question était déjà connue l'année dernière, et les chiffres que j'ai cités tout à l'heure datent de seulement un an. Nous savions donc déjà quelle serait l'inflation réelle de cette année. Par conséquent, nous sommes encore une fois sur une non-maîtrise des coûts. »

Yannick DAVID : « Vous refaites l'histoire, mais à ma connaissance La Roche-sur-Yon Agglomération a pris la compétence « assainissement » en 2010. Or, je n'ai jamais entendu parler par les élus de la majorité de l'époque d'une quelconque étude sur une nouvelle station d'épuration entre 2010 et 2014. »

Thierry GANACHAUD : « J'aimerais également évoquer l'acculturation des élus, puisque ce sont bien les élus qui ont présenté systématiquement tous les dossiers à chaque phase de la concertation. C'est assez remarquable pour être souligné. Il est en effet très important que les élus soient en capacité d'animer ces réunions et de répondre à toutes les questions. Je tenais donc à le souligner car c'est l'implication de tout un chacun qui permet d'arriver au résultat de ce soir. »

Monsieur le Président : « Merci beaucoup. J'ai entendu beaucoup de choses dans ma courte carrière politique, mais on ne m'a encore jamais reproché de répondre trop facilement aux questions posées par les habitants. C'est donc une première. »

Question adoptée à la majorité par 39 voix pour, Monsieur Jacques BESSEAU ne prenant pas part au vote.

4 Contre : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

4. Construction de la station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon - Demande de subvention

Anne AUBIN-SICARD : Il est proposé au Conseil de solliciter des subventions au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional des Pays de la Loire, du SYDEV, du Conseil départemental de Vendée et de l'Etat dans le cadre des attributions des DSIL, FNADT et Fonds vert, ainsi que de l'ensemble des partenaires concernés par ce projet.

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

4 Contre : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

5. Construction station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon - Autorisation de dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale et réalisation de l'enquête publique

Anne AUBIN-SICARD : Les conclusions de l'étude du Schéma directeur d'assainissement des eaux usées (SDA EU) finalisée début 2020 ont priorisé la construction d'une station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon afin de disposer d'ouvrages permettant de traiter les charges. Le projet de construction est localisé sur le site de l'ancienne station d'épuration de Moulin Grimaud, ainsi que sur un parcellaire situé à proximité de la zone d'activité économique de Belle Place.

Les études réglementaires préalables à la mise en œuvre de ce projet ont été réalisées, notamment l'étude faune, flore et le diagnostic zone humide.

Le projet relève dans son ensemble de l'autorisation environnementale au titre de la nomenclature IOTA et ICPE. En amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale, les services de l'Etat sont associés au projet au travers de comités de pilotage trimestriels depuis 2022. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'autoriser le dépôt de ce dossier.

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

4 Contre : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

Monsieur le Président : « Merci. Madame AUBIN-SICARD pourra féliciter toutes les personnes qui ont travaillé sur ce dossier, élus, équipes et cabinet d'études, qui ont réalisé un travail formidable. Comme cela vient d'être dit, vous êtes tous revenus plus riches de cette expérience avec davantage de connaissances techniques, et c'est là aussi un aspect très positif de notre travail d'élu au quotidien. »

6. Protection sociale complémentaire - Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents de La Roche-sur-Yon Agglomération

Jacky GODARD : Il est proposé au Conseil de donner mandat au Centre de gestion de la Vendée (CDG85) pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional consécutives à la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance, et à la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

7. Actualisation des conditions de prise en charge des frais de mission des agents et élus de la Roche-sur-Yon Agglomération

Jacky GODARD : Il est proposé au Conseil de modifier les conditions de prise en charge des frais de mission des agents et des élus de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Martine CHANTECAILLE : « Nous souhaiterions que le règlement soit amendé sur l'indemnisation des frais de transport, et en particulier le paragraphe 2.1.3. En effet, il y est expliqué que le recours à l'avion est accordé lorsqu'il est financièrement plus avantageux que le train ou la voiture, ou s'il permet un délai plus court. Il nous semble que ces critères sont insuffisants, car même moins cher ou plus rapide, l'avion reste beaucoup plus problématique en termes de bilan carbone. Or, notre Collectivité se doit d'envoyer un message d'exemplarité. Nous vous proposons donc d'écrire que « le déplacement en avion ne sera autorisé que si aucune alternative n'existe et que si la réunion en visioconférence n'est pas possible ».

Monsieur le Président : « Je vous propose de voter le texte en l'état. »

Question adoptée à l'unanimité par 40 voix pour.

4 Abstentions : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

8. Projet de territoire 2020-2030 - Actualisation

Monsieur le Président : Le projet de territoire révisé tient compte de l'évolution d'un contexte post-Covid qui exige un temps de réflexion à mi-parcours sur les ambitions pour le territoire, mais également afin d'engager le processus de réalisation du PLUI en lui donnant un cadre politique nécessaire et préalable au PADD. Il est donc proposé de valider ce travail d'adaptation, afin d'engager le Territoire dans une nouvelle ambition jusqu'en 2030.

Alexandra GABORIAU : « Je rappelle que le projet de territoire précédent a été adopté par le Conseil d'agglomération en 2019, mais que nous avons ensuite été ralentis à la fois par la crise de la Covid-19 et par les élections municipales de 2020. Des nouvelles équipes sont ensuite arrivées, et c'est là que Monsieur BOUARD nous a proposé de réadapter ce projet et de le remettre au goût du jour. Globalement, le projet d'aujourd'hui compte désormais quatre axes, au lieu de cinq, parmi lesquels :

- l'Agglomération, capitale économique innovante et attractive (ensemble des projets communaux liés à cet axe) ;
- l'Agglomération, capitale du bien-être à tous les âges et facile à vivre (schéma gérontologique 2023-2026, poursuite du déploiement des liaisons douces, PLUI) ;
- l'Agglomération, capitale de la transition écologique (Plan climat, création de la station d'épuration, 100 000 arbres pour demain) ;
- l'Agglomération, capitale organisée à toutes les échelles (position de l'Agglomération dans le Département et au-delà, création du CIAS).

Ce projet de territoire est donc une feuille de route pour les années à venir (avec toutes les compétences de l'Agglomération), sachant que toutes les communes s'appuieront sur ce document lorsqu'elles auront à délibérer sur un nouveau projet.

S'agissant de la méthode, nous avons travaillé ce projet en organisant quatre séminaires qui se sont déroulés de septembre 2022 jusqu'à la fin de l'année 2023. Par ailleurs, sachez que le diagnostic du projet de territoire de 2020 a également été actualisé, et que nous avons demandé l'avis du Conseil de développement. Cette instance a ainsi créé des groupes de travail pour chaque axe, et le président du Conseil de développement a présenté ensuite ses propositions. C'est pour cette raison que l'avis de ce Conseil est intégré dans chacun des quatre axes. D'autre part, il est évident que ce document n'est pas figé, et qu'il fera l'objet d'une évaluation chaque année. Là aussi, le Conseil de développement sera associé à cette réflexion. Enfin, je précise que chacune des treize communes de l'Agglomération présentera le projet de ce soir à son Conseil municipal pour qu'il soit opérationnel. »

Thierry GANACHAUD : « Comme cela vient d'être dit, il s'agit donc d'une feuille de route politique, qu'il va maintenant falloir décliner de manière opérationnelle. Elle se déclinera d'une part avec le PADD, et d'autre part avec les actions menées au quotidien, sachant que chaque commune pourra rattacher ses propres actions à ce projet de territoire. L'idée est donc de décliner nos politiques publiques de manière opérationnelle, et c'est ce que nous vous proposons d'approuver ce soir. Enfin, je remercie toutes les personnes qui ont participé à ce projet de territoire. »

Martine CHANTECAILLE : « J'aimerais faire une remarque sur le décalage entre l'importance de ce document qui définit l'avenir de l'Agglomération sur des sujets majeurs, sur sa présentation comme démarche participative et partagée construite notamment à partir de quatre séminaires d'élus, sur « sa volonté affirmée de parvenir à l'objectif d'adapter la gouvernance communautaire pour intégrer tous les élus au fonctionnement de l'Agglomération » et sur le fait que nous n'ayons été associés à cette réflexion à aucun moment. En effet, nous avons découvert l'existence des séminaires par hasard lors de la réunion générale de l'Agglomération, et malgré notre interpellation au sein de ce Conseil nous n'y avons jamais été associés. Cela met sérieusement à mal la crédibilité des prétentions participatives de cette démarche, qui ne commence même pas par étendre cette participation à l'ensemble des élus communautaires, ce que nous regrettons. »

Nicolas HÉLARY : « Concernant le fond de ce document, il s'agit donc de votre projet de territoire, et il est évident que nous n'avons pas du tout les mêmes visions en termes de développement économique, de développement de l'habitat, de la question sociale – qui est relativement peu traitée – ou encore de l'adaptation au changement climatique. Nous en débattons régulièrement dans cette instance, et encore pas plus tard que tout à l'heure avec la question du développement de l'aviation, sur laquelle nous ne sommes pas en accord. Par conséquent, il ne vous surprendra pas que nous votions contre ce projet de territoire.

D'autre part, nous vous avons déjà interrogé sur des questions d'installation de gaz du côté de Moulin Papon, où il était notamment prévu d'intégrer des projets de méthanisation et de méthaniseur sur le réseau du gaz. A cette époque, vous nous aviez répondu qu'aucun projet de ce type n'était prévu. Cependant, comme la question de la méthanisation revient une nouvelle fois dans ce projet de territoire, je commence à ne pas trop croire aux coïncidences. Je rappelle qu'il faut faire attention à la question de la méthanisation, qui n'est pas forcément quelque chose de négatif lorsqu'elle est bien faite et qu'il s'agit de petites infrastructures. En revanche s'il s'agit de méthaniseur industriels extrêmement gros qui peuvent poser énormément de problèmes de voisinage – comme nous l'avons connu avec le projet

porté par Les Etablières –, cela risque de ne pas passer auprès de la population. Par conséquent, j'aimerais s'il vous plaît que vous éclairciez ce point. »

Laurent FAVREAU : « Je rappelle que le projet des Etablières n'était pas un gros méthaniseur, contrairement à certains projets que le syndicat d'énergie et le Département ont combattus. D'autre part, la méthanisation ne se résume pas uniquement à la proximité des habitants. Elle concerne aussi la manière dont est construit le projet, la manière dont il est opéré, l'endroit d'où viennent les effluents, et la manière dont sont traités les digestats. Quoi qu'il en soit, vous vous doutez bien que l'Agglomération s'appuiera sur des services compétents – ceux du Sydev ou de Vendée Energie – pour établir de bons projets en relation avec nos communes. Nous avons effectivement des compétences, même si vous en doutez certainement, mais nous savons faire et nous saurons faire. »

Yannick DAVID : « Concernant votre association à nos séminaires de travail, il s'agissait, comme vous l'avez dit vous-même, de l'incarnation de notre projet politique. Vous avez en effet votre propre projet politique, qui n'est pas le nôtre. Il s'agissait donc bien de l'incarnation de notre projet politique, et c'est donc notre majorité qui a travaillé autour de ce projet politique. »

Monsieur le Président : « Je rappelle également que toutes les communes de l'Agglomération étaient associées, et que chacune d'entre elles a fait participer les élus qu'elle souhaitait. Par ailleurs, je remercie là aussi toutes celles et ceux qui ont participé de façon très active à ce projet de territoire. »

Question adoptée à la majorité par 39 voix pour.

5 Contre : Monsieur Guy BATIOT, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

9. Vendée Expansion - Modification statutaire

Thierry GANACHAUD : Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter la modification statutaire de la Société anonyme d'économie mixte locale Vendée Expansion - SEM.

Question adoptée à l'unanimité par 40 voix pour.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Yannick DAVID, Madame Alexandra GABORIAU et Monsieur Manuel GUIBERT.

10. Prescription de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et modification de la charte de gouvernance

Thierry GANACHAUD : Compétent en matière de PLU depuis le 6 juillet 2021, et dans la poursuite de l'actualisation du projet de territoire intercommunal, le Conseil communautaire est aujourd'hui appelé à prescrire l'élaboration du PLUI, à approuver les objectifs poursuivis, et à valider les modalités de concertation proposées.

Nicolas HÉLARY : « J'aimerais poser une première question concernant la méthode qui sera employée. S'agira-t-il d'une juxtaposition des PLU déjà existants sur les communes, ou s'agira-t-il d'une réflexion de territoire, qui rebattra potentiellement les cartes qui ont été validées par les PLU des différentes communes ? En effet, la façon de se positionner ne sera pas tout à fait la même, notamment dans le cadre de la loi sur le Zéro artificialisation nette des sols qui limite la disponibilité du foncier sur les communes. De la même façon, comment le foncier sera-t-il réparti en fonction des communes ? Je pose cette question, car une phrase peut faire peur dans le cadre de la charte de gouvernance du PLU. Je vous la lis : « Il est dès lors affirmé que La Roche-sur-Yon Agglomération dans cette approche négociée ne s'opposera pas aux évolutions souhaitées par les communes, dans la mesure où elles ne s'opposent pas aux stratégies objectives développées par l'Agglomération et traduites dans le projet de territoire et le PADD ». Cette phrase me laisse entendre qu'un certain nombre de choses pourraient être retenues contre les communes en cas de désaccord politique de l'Agglomération, et que le PLU sera alors moins avantageux pour ces communes que pour d'autres. Par ailleurs, s'il est important que les élus réfléchissent à la question de l'urbanisation, il est tout aussi important en termes de concertation que la population puisse s'emparer du sujet. De fait, y aura-t-il une concertation en préalable de l'émission des documents d'urbanisme, ou la démarche sera-t-elle la même qu'à La Roche-sur-Yon, avec l'organisation de réunions très techniques pour expliquer aux gens ce qui a été décidé après

l'élaboration du PLU ? Enfin, comme le foncier sera extrêmement limité, allons-nous abandonner l'Agglomération à la spéculation en vendant la totalité de notre foncier dans les communes, et en laissant les promoteurs libres du prix, ou allons-nous protéger la population avec une maîtrise du foncier, tant sur les zones d'activités économiques que sur la construction immobilière des particuliers ? Je pense personnellement que nous devons être dans une logique de protection de notre population, et qu'il faut conserver un maximum de terrains dans le giron municipal de sorte à pouvoir maîtriser ensuite les coûts. »

Monsieur le Président : « C'est un peu curieux comme questions et comme interprétation. Je reste encore dans le cadre de l'effet miroir que j'ai déjà évoqué. La perversion de la pensée est assez spectaculaire et je suis très inquiet. Je le dis sincèrement. Il serait vraiment catastrophique que cette pensée-là prenne les rênes un jour, car on reproche souvent aux autres ses propres turpitudes. Encore une fois, c'est vraiment très, très inquiétant. »

Thierry GANACHAUD : « Concernant la concertation, les modalités de concertation pourront être enrichies tout au long de la procédure en fonction des enjeux et des besoins relevés par les études. D'autre part, nous laisserons également les élus travailler en commission avec l'ensemble des collectivités suivant la méthodologie que nous avons mise en place, sachant qu'un planning de réunions a été réalisé jusqu'à fin 2025, et que nous nous laissons la liberté de choisir le mode de concertation en fonction des thématiques qui seront abordées. Enfin, nous répondrons aussi à toutes les questions des habitants, puisqu'une adresse *mail* est à leur disposition à ce sujet.

Sur un plan un peu plus technique, je rappelle que l'Agglomération est en charge des PLU des communes depuis 2021, et que ces plans sont construits sur la modélisation et les objectifs du PLUI. L'idée n'est donc pas de remettre tout à plat, ni de faire un copier-coller des PLU locaux, mais de construire un document d'urbanisme global. Bref, il s'agit de la déclinaison de notre vision politique du projet de territoire, qui se traduira dans le PADD et qui construira le PLU de demain. D'ailleurs, l'ensemble des élus concernés a déjà eu connaissance des thématiques qui seront évoquées dans les deux prochaines années, et ce plan a déjà été présenté soit en commission d'urbanisme municipale, soit en Conseil municipal, puisque les maires ont aussi la liberté d'agir sur ce point. »

Monsieur le Président : « Merci pour cette réponse. Je rappelle tout de même que le PLU de La Roche-sur-Yon a fait l'objet de multiples réunions et de concertations avec les habitants, les entreprises, les associations et les bailleurs sociaux. On y vient ou pas, on s'y exprime ou pas, mais la critique est extrêmement facile lorsqu'on n'a pas à assumer le débat. »

Question adoptée à la majorité par 39 voix pour.

5 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

11. Approbation d'avenants aux conventions de maîtrise foncière entre l'Établissement public foncier, des communes de Venansault et Landeronde et l'Agglomération

Thierry GANACHAUD : Le Conseil communautaire est appelé à approuver les avenants n° 1 et n° 2 aux conventions de maîtrise foncière établies entre l'EPF de la Vendée, la commune de Venansault pour la rue Saint André, la commune de Landeronde pour le secteur de l'Ilot du Bourg, et La Roche-sur-Yon Agglomération, afin de prolonger leur durée.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

12. Droit de préemption urbain - Modification n° 7 des modalités d'application

Thierry GANACHAUD : Par délibération n°14 du 6 juillet 2021, La Roche-sur-Yon Agglomération est devenue compétente en matière d'élaboration de Plan local d'urbanisme intercommunal, ce qui a entraîné le transfert de la compétence du droit de préemption urbain. Suite à l'approbation du PLU de la commune de Venansault, le champ d'application du DPU doit être modifié. Le Conseil Communautaire est donc appelé à approuver cette modification.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

13. Approbation du Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 »

Monsieur le Président : L'Agglomération de La Roche-sur-Yon, la commune de La Roche-sur-Yon et la préfecture de la Vendée, copilotes du contrat, ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par la Politique de la Ville, ont travaillé de concert pour élaborer la présente contractualisation en annexe à la présente délibération, de la génération 2024-2030 des Contrats de ville, baptisés « Engagements quartiers 2030 », dont les objectifs sont fixés par une circulaire du 31 août dernier. Le Contrat de ville constitue l'espace commun de l'ensemble des partenaires (Etat, collectivités, acteurs de quartiers, bailleurs sociaux, associations, Conseils citoyens, habitants et entreprises) pour construire des solutions et des projets mais aussi pour activer des partenariats au bénéfice des habitants des quartiers populaires. Le nouveau Contrat de ville va donc, pour six ans (2024-2030), définir les priorités, les objectifs communs et les engagements respectifs de chaque partenaire.

Nathalie GOSSELIN : « Ce nouveau Contrat de ville a donc été co-écrit avec la Préfecture et nos services, avec la volonté de mobiliser les compétences, les moyens et les talents de chacun (institutions, bailleurs, associations et habitants). Je rappelle que les grandes thématiques du Contrat de ville 2015-2023 étaient la cohésion sociale, le cadre de vie, le renouvellement urbain avec le projet de la Vigne-aux-Roses, ainsi que le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion. Durant cette période, la Covid-19 est également venue redistribuer les cartes en termes d'habitudes de vie et de changements sociétaux, ce qui nous a permis de dresser un bilan en 2021 et en 2022 – sachant que nous nous sommes aussi positionnés par rapport aux assises de quartier.

Concernant le Contrat de ville 2024-2030, nous avons organisé des ateliers le 28 novembre dernier avec l'Etat et les acteurs de la ville de La Roche-sur-Yon (médiateurs, éducateurs, associations, maisons de quartier, bailleurs, sages, conseillers citoyens) dans le cadre d'un Comité de pilotage. Nous nous sommes donc tous retrouvés pour poursuivre l'écriture de futur Contrat de ville en abordant des thématiques différentes. Je pense notamment au lien social dans les quartiers, à l'émancipation, à la sécurité des quartiers, aux quartiers mobilisés pour l'emploi, ou encore aux quartiers de transition (écologie, numérique, vieillissement, santé mentale), thématiques que nous n'avions pas prises en compte dans le Contrat de ville précédent. D'autre part, nous avons aussi travaillé en transversalité avec la jeunesse. À ce propos, j'aimerais vous donner quelques chiffres. Concernant la formation et la scolarisation dans l'enseignement supérieur, nous sommes encore très inférieurs à la moyenne, puisque nous n'avons que 17 % de diplômés en Bac+2 et plus, et moins de 8 % d'ingénieurs. Il y a donc clairement un problème sur l'orientation et l'accès des jeunes à ces écoles. Par ailleurs, nous avons évoqué l'égalité hommes/femmes et la lutte contre les discriminations. Je rappelle qu'il y avait 38 % de femmes seules ou de familles monoparentales en 2014 et que ce chiffre est aujourd'hui de 48 %. S'agissant de la culture, l'idée est d'avoir « de la culture sur un seul niveau », avec des actions de quartier élargies à l'ensemble de l'Agglomération pour effacer les différences et avoir une vraie culture pour tous. D'ailleurs, nous avons été le premier Contrat de ville à ouvrir les appels à projet et à signer avec la Scène nationale. Là aussi, l'idée était d'intégrer la culture pour casser l'isolement et pour faire sortir les gens en leur offrant d'apprendre d'autres choses. Cette action a notamment permis à de nombreuses personnes des quartiers d'assister à des spectacles au Grand R. Quant au sport, c'est également un des chantiers sur lesquels nous allons travailler, puisque nous avons constaté que les femmes étaient de plus en plus absentes dans les équipements sportifs. Enfin, je citerai aussi les chantiers éducatifs pour accompagner les jeunes en situation difficile vers l'emploi et la formation.

Pour ce qui est des acteurs, nous avons lancé des appels à projets séquencés pour l'implication des associations. Nous les avons donc toutes rencontrées une à une pour échanger avec elles sur leur projet, sachant que nous avons essayé de couvrir différentes thématiques pour répondre au plus grand nombre de besoins. Sachez qu'il y a également une nouveauté dans ce Contrat de ville, avec les Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), qui permettent d'étendre les projets des associations sur trois ans.

Par ailleurs, ne soyez pas surpris si certains chiffres ne sont pas à jour, puisque l'INSEE nous donne des données sur trois-quatre ans, voire parfois cinq, et que les choses évoluent constamment dans les quartiers. Nous avons donc mis en place des clauses datas dans ce Contrat de ville, afin que chaque signataire (CAF, ARS, Département, Région, Préfecture) mette des données à disposition concernant les différents quartiers. Cela nous permettra de travailler ensemble avec des données beaucoup plus fines, et de viser les besoins des habitants au plus juste. Enfin, sachez que ce Contrat de ville n'est pas figé et qu'il est amené à être modifié en fonction des différentes thématiques et des besoins. »

Guy BATIO : « Il est évident que ces Contrats de ville sont absolument indispensables pour soutenir l'action publique selon les axes qui viennent d'être mentionnés. Cependant, la lecture du document joint à la délibération entraîne quand même quelques questions. Par exemple trois enjeux sont identifiés pour le quartier de la Vigne-aux-Roses (gestion des espaces, qualité de vie et cadre de vie), alors que nous ne retrouvons pas ce même type de définition pour les autres quartiers. Vous mentionnez seulement (*je cite*) : « la condition de l'implication des habitants dans la conception et la mise en œuvre des projets sera examinée lors de l'instruction préalable à la programmation ». En effet, il n'est pas précisé comment seront associés les habitants, les associations et les maisons de quartier qui se trouvent au plus près des préoccupations de ces habitants, et qui agissent déjà concrètement en synergie avec la Ville, la CAF, les médiateurs et les éducateurs. Or, il faut être très prudent par rapport à ces quartiers, et ne pas laisser croire qu'ils n'ont pas une forme d'autosaisie de leurs problèmes. Il se passe beaucoup de choses dans les quartiers et je crois que ces habitants sont aussi capables de se prendre en main. Par exemple, des peintures de ces habitants des quartiers seront exposées, et il faut aussi s'emparer de ce genre d'actions dans le Contrat de ville. Autrement dit « partir d'eux, c'est s'intéresser à eux » et pas seulement « aller vers eux ». De la même façon, il est écrit en gras pour le quartier Jean Yole-Pyramide « le maintien d'une veille sociale et urbaine sur ce quartier, ainsi qu'une vigilance accrue de la sécurité ». Loin de moi l'idée de faire de l'angélisme, puisque la question de la sécurité est présente dans ces quartiers, mais je regrette vraiment que la notion de prévention ne soit pas mentionnée. Sans elle, nous n'envisagerons strictement rien à long terme. Il est donc évident qu'il faut s'occuper de la sécurité – cela est indispensable –, mais c'est aussi grâce à la prévention que nous arriverons vraiment à avancer sur le long terme. D'ailleurs, beaucoup de gens que vous ne voyez pas forcément agissent concrètement dans ces quartiers pour jouer un rôle de tampon et de lien, et il faut absolument que nous nous appuyions sur eux. »

Nathalie GOSSELIN : « Je suis entièrement d'accord avec vous, et les actions qui existent déjà dans les quartiers sont souvent issues des Contrats de ville précédents. Il s'agit par exemple d'appels à projet en cours ou qui ont été renouvelés. Quant aux acteurs, sachez qu'ils sont toujours dans la boucle, même s'ils ne sont pas spécialement mentionnés dans le Contrat de ville, puisque ce sont des usages que nous avons déjà. Par exemple, nous réunissons tous les acteurs sociaux de la maison de quartier de la Vignes-aux-Roses ou de la Liberté une fois par mois (associations, médiateurs, police municipale) pour échanger sur les bons procédés, les problèmes rencontrés et les besoins. Ces actions sont donc réalisées naturellement et font partie des habitudes de travail. D'ailleurs, nous avons la chance d'avoir un bon maillage sur le territoire avec des acteurs qui connaissent vraiment bien le terrain et leur travail. Par conséquent, je ne suis pas spécialement inquiète à ce sujet. Dans le même temps, les habitants se prennent de plus en plus en charge. Ils essayent en effet de trouver des projets pour reprendre les lieux, et pour que l'adulte soit vraiment au cœur de la cité, afin de ne pas laisser les petits trafics reprendre vie. L'idée est donc d'occuper le terrain et les habitants l'ont très bien compris. Bref, nous suivons toutes ces actions de très près, sachant que les besoins et les outils sont différents selon les quartiers, et que chacun reprend le Contrat de ville en l'adaptant au mieux aux habitants et en les écoutant. »

Question adoptée à l'unanimité par 39 voix pour.

5 Abstentions : Monsieur Guy BATIO, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

Monsieur le Président : « Je précise que cette délibération sera présentée la semaine prochaine au Conseil municipal de La Roche-sur-Yon, et que ce contrat sera signé le 9 avril avec Monsieur le Préfet. »

14. Approbation de l'inventaire des zones humides de la commune déléguée des Clouzeaux

Thierry GANACHAUD : Parallèlement à la révision du PLU d'Aubigny-Les Clouzeaux, un inventaire des zones humides s'est avéré nécessaire sur la commune déléguée des Clouzeaux, pour compléter celui d'Aubigny. Le Conseil communautaire est donc appelé à approuver les résultats de cet inventaire avant transmission à la Commission locale de l'eau pour validation. L'inventaire sera ensuite intégré à la procédure de révision du PLU en cours.

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.

1 Abstention : Madame Angélique PASQUEREAU.

15. Grille tarifaire bus Impulsyon à compter du 2 septembre 2024

Malik ABDALLAH : Conformément au contrat de délégation de service public, il est proposé au Conseil d'approuver les nouveaux tarifs proposés par le délégataire à compter du 2 septembre 2024.

Martine CHANTECAILLE : « Si nous nous félicitons notamment de la baisse de l'abonnement Invalid HandiYon, nous aurions en revanche deux remarques à faire. La première porte sur la complexité de la grille tarifaire, avec le risque potentiel de non-recours à des tarifs solidaires ou réduits. La seconde est le rappel de notre souhait, à savoir l'élargissement de la gratuité aux jeunes de moins de 25 ans exclus du RSA, alors que leur abonnement annuel est ici en augmentation. Or, une telle dépense peut être difficile pour eux et pour leur famille. D'autre part, je rappelle aussi que certains jeunes ne sont ni en études, ni en emploi (les ni-ni). Enfin, la gratuité a aussi une vertu pédagogique quand on l'applique à minima pour les jeunes, puisqu'elle favorise très tôt l'habitude à prendre ce mode de déplacement. D'ailleurs, de nombreuses collectivités voient aujourd'hui l'effet positif de la gratuité des transports en commun. À ce propos, je rappelle que l'engagement de consulter la population à ce sujet n'a pas été tenu, et nous le regrettons. Nous continuons donc de déplorer les hausses, ainsi que l'absence d'une prise en compte d'une situation sociale difficile, notamment pour les jeunes, et par conséquent la grille de tarifs proposée ce soir. »

Question adoptée à la majorité par 36 voix pour.

1 Contre : Madame Marie-Claude MOREAU.

7 Abstentions : Monsieur Patrice GABORIT, Madame Isabelle CAMAND, Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

16. Convention d'objectifs avec La Roche Vendée cyclisme relative à la promotion de la politique vélo du territoire

Malik ABDALLAH : Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention à l'association La Roche Vendée Cyclisme pour assurer la promotion du vélo autour des trois missions principales et des deux missions complémentaires.

Nicolas HÉLARY : « Nous n'avons aucun souci sur le fond de cette convention qui lie le centre Vélos. En revanche, nous revenons toujours sur l'article 10 que vous aviez ajouté aux nouvelles conventions, et qui se retrouve de nouveau à l'intérieur de ce document. Nous vous demandons donc de le retirer, sans quoi nous voterons contre cette délibération, et nous le ferons à chaque fois. »

Monsieur le Président : « Vous faites ce que vous voulez et votez ce que vous voulez. »

Guy BATIOU : « Comme nous parlions du PLUI tout à l'heure, je voudrais simplement rappeler qu'il faudra regarder de très près comment faire pour franchir les grands axes si nous voulons que ces nouvelles mobilités se développent correctement. Quant à l'article 10, je voudrais le relire sans faire de polémique. Il stipule que « tout fait susceptible de faire l'objet d'une qualification pénale connue par une personne placée sous la responsabilité de l'association sera considérée comme une faute contractuelle. » Or, cette mention est nouvelle dans toutes les conventions, et on s'interroge vraiment sur sa pertinence sauf à nous expliquer qu'elle réponde à des événements ou à des conflits précis.

La question n'est pas de prêter le flanc à des suspicions ou autres, mais beaucoup ici sont membres d'association, et il est évident que nous ne sommes pas maîtres de tout ce que font ou peuvent dire les adhérents. Si une personne fait une faute ou commet un délit quelconque, il est évident qu'aucun administrateur d'association ne tolérera, n'acceptera ou ne défendra une telle faute. C'est bien la personne elle-même à titre personnel qui est en responsabilité pénale.

De plus, cela laisse en suspens une éventuelle remise en cause de ce qui a été souscrit avec l'association. Par conséquent, de deux choses l'une. Soit une personne commet une faute et passe au pénal, et elle est sanctionnée, soit c'est l'association ou son représentant qui commet cette faute et auquel cas on regarde. Quoi qu'il en soit, cet article est incohérent.

Enfin, son titre parle de « comportement de l'association et de ses préposés », alors que le corps de l'article mentionne les adhérents, qui, par définition, ne sont pas des préposés. Bref, je ne vois pas comment nous pourrions nous appuyer avec un tel article. »

Question adoptée à la majorité par 38 voix pour.

5 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

1 Abstention : Madame Marie-Claude MOREAU.

17. Attribution d'un fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux pour la commune de Dompierre-sur-Yon

Malik ABDALLAH : La commune de Dompierre-sur-Yon sollicite l'Agglomération pour l'attribution d'un fond de concours dans le cadre d'un aménagement modes doux entre le centre-bourg et le complexe sportif de la Braconnière. Le montant demandé est de 37 618 euros. Il est donc proposé au Conseil d'approuver à cette demande.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

18. Validation du plan d'action de la démarche de labellisation Ville amie des aînés

David BÉLY : Dans le cadre de la démarche de labellisation Ville amie des aînés, le réseau francophone Ville amie des aînés demande expressément à ce que le plan d'action soit adopté en Conseil d'administration de la collectivité porteuse. Il est donc proposé au Conseil de valider ce plan d'actions.

Martine CHANTECAILLE : « Nous voterons cette délibération puisqu'il s'agit vraiment d'une démarche utile qui porte sur un enjeu majeur, à savoir la question du vieillissement et ses multiples aspects. En effet, la démarche de labellisation permet à notre niveau une prise de conscience et des actions qui peuvent contribuer à faciliter la vie de nombreuses personnes au quotidien. Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons pas tous les leviers, et bien des questions relèvent de choix nationaux comme par exemple le financement des EHPAD. Nous voyons au contraire dominer le déni et le report indécent d'une loi grand âge qui est pourtant urgente. Nous remercions donc l'ensemble des services, et au-delà, les élus, ainsi que tous les partenaires, citoyennes et citoyens qui sont engagés dans cette démarche. »

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

20 heures – départ de Patrice GABORIT - secrétaire de séance Isabelle CAMAND.

19. Fonds de concours commune de La Roche-sur-Yon - Requalification du quartier de La Garenne et extension du Centre municipal de restauration

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'attribuer à la commune de La Roche-sur-Yon, au titre de son enveloppe additionnelle du Pacte fiscal et financier 2021-2026 :

- un fonds de concours d'un montant de 92 561 euros pour les travaux de requalification du quartier de La Garenne ;
- un fonds de concours d'un montant de 200 000 euros pour les travaux d'extension du Centre municipal de restauration.

Question adoptée à l'unanimité par 40 voix pour.

4 Abstentions : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

20. Fonds de concours commune de La Ferrière - Transformation du pôle culturel en Hôtel de Ville

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de La Ferrière un fonds de concours supplémentaire pour un montant de 70 041 euros au titre de son enveloppe additionnelle n° 2, pour la transformation du pôle culturel en Hôtel de Ville.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

21. Fonds de concours commune de Nesmy - Rénovation énergétique du foyer Laborit et travaux espace commercial avec logements

Manuel GUIBERT : Le Pacte fiscal et financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est ainsi proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Nesmy, au titre de ses enveloppes de base et additionnelle du Pacte fiscal et financier 2021-2026 :

- Un fonds de concours d'un montant de 300 000 euros (enveloppe de base) pour la rénovation énergétique du foyer Laborit ;
- Un fonds de concours d'un montant de 134 592 euros (enveloppe de base) et de 47 408 euros (enveloppe additionnelle) pour les travaux de l'espace commercial avec logements.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

22. Souscription de différents contrats d'assurance - Convention de groupement de commandes

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes avec la ville de La Roche-sur-Yon pour le renouvellement des contrats d'assurances arrivant à échéance le 31 décembre 2024. La ville de La Roche-sur-Yon est désignée coordonnateur de ce groupement.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

23. Marchés publics de travaux, fournitures et services - Autorisation de signature d'avenants

Manuel GUIBERT : Le Conseil communautaire est appelé à autoriser la signature des avenants aux marchés A19079 et A19082.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

24. Convention entre l'agglomération de la Roche-sur-Yon et le département de la Vendée - Réalisation d'une action collective d'insertion (ateliers et chantiers d'insertion) en faveur de bénéficiaires du rsa

Françoise RAYNAUD : Engagée depuis 2021 dans l'insertion par l'activité économique, l'Agglomération de La Roche-sur-Yon peut, pour la première fois, bénéficier du soutien du Conseil départemental pour le cofinancement de l'encadrement et l'accompagnement de bénéficiaires du RSA. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Françoise RAYNAUD : « Par ailleurs, je me permets de sortir de la délibération du chantier d'insertion « Agglomération », pour venir sur le chantier d'insertion « Ville », puisque vous avez reçu une invitation en tant que Maire pour fêter les 30 ans du chantier d'insertion Ville le 2 avril prochain. Il y aura également une conférence d'André Chauvet sur l'inclusion des territoires au Cyel, et je vous invite à nous rejoindre. Enfin, il y aura un deuxième temps fort pour fêter ces 30 ans le 9 avril, cette fois-ci pendant toute la journée, avec des opérations et des témoignages de salariés pour montrer ce qu'ils font au quotidien pour notre Collectivité. »

25. Groupement d'intérêt public automatisme et production industrielle - Avenant n° 3 à la convention constitutive

Monsieur le Président : La Roche-sur-Yon Agglomération est membre du GIP PFT. La convention constitutive se voit modifiée par un avenant n° 3, suite à l'adhésion d'un nouveau membre (Lycée Saint-Gabriel), du changement de dénomination de deux partenaires membres (Nantes université et la FAB academy du pôle UIMM Formation), et de la déclinaison du budget prévisionnel de 2024 à 2027 et de l'état prévisionnel des effectifs.

Il est donc demandé au Conseil d'approuver les termes de l'avenant n° 3 à la convention.

Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Yannick DAVID et Madame Françoise RAYNAUD.

Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales puis, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 20 heures 10.

Les secrétaires,

Patrice GABORIT

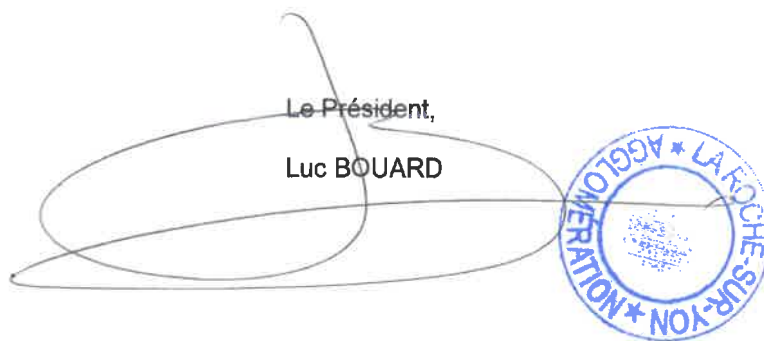


Isabelle CAMAND



Le Président,

Luc BOUARD



The stamp is circular and contains the text: "AGGLOMERATION * LA ROCHE-SUR-YON * NOTARIAT".